



# PROJET ASSOCIATIF



# SOMMAIRE

## Une association vivante \_\_\_\_\_

*I - VALEURS ET PRINCIPES* \_\_\_\_\_ **1**

*II - MISSIONS* \_\_\_\_\_ **2**

*III - MOYENS* \_\_\_\_\_ **2**

**1 - Moyens institutionnels** \_\_\_\_\_ **2**

**2 - Moyens financiers** \_\_\_\_\_ **3**

# Une association vivante

---

L'histoire de REVIVRE affiche, depuis l'origine, la volonté d'allier militantisme et professionnalisme. Ce socle commun alimente une énergie constante. Cet engagement militant n'est pas un produit « hors sol » mais le déploiement concret de compétences, de savoir-faire et de capacité d'innovation.

La conjugaison de ces deux dynamismes prépare l'avenir :

- L'attention aux populations les plus précaires s'origine dans des valeurs éthiques qui restent le socle même de l'Association. Cette dimension militante a ainsi permis le développement du bénévolat, en particulier dans le domaine de l'urgence.
- La capacité de répondre avec efficacité et pragmatisme aux besoins et caractéristiques du public accueilli doit aussi à la compétence et à la créativité des professionnels de l'Association.
- Pour les prochaines étapes, la poursuite de cette dynamique double est absolument essentielle : cette spécificité de REVIVRE explique que l'Association est devenue un acteur incontournable en Mayenne sur le champ de l'urgence et de l'hébergement.
- De plus, par rapport aux étapes précédentes, il convient de souligner que ce positionnement original et central a permis à REVIVRE de s'ouvrir à d'autres acteurs du secteur associatif et d'y jouer un rôle d'entraînement, au bénéfice des droits et de la dignité des personnes précaires.

## I - VALEURS ET PRINCIPES

1. Dans la ligne de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du préambule de la Constitution, « REVIVRE » affirme la dignité et la valeur intrinsèque de toute personne. Ce respect des droits et de la dignité de tous constitue le fondement éthique qui s'impose à tous les acteurs de l'Association.
2. De même, conformément aux dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles, « REVIVRE » donne la priorité absolue à l'accueil inconditionnel des personnes en grande précarité, quels que soient leur statut, leur origine nationale, leur âge ou leur parcours de demande de reconnaissance asilaire.
3. L'Association « REVIVRE » est indépendante de tout mouvement politique ou confessionnel Elle s'inscrit dans le cadre des valeurs républicaines de laïcité et de tolérance.
4. L'Association « REVIVRE » réaffirme son refus de l'exclusion qui frappe les personnes fragilisées, en particulier, les publics les plus éloignés des dispositifs d'insertion en raison des difficultés sociales, matérielles ou psychiques auxquels elle accorde une attention prioritaire. Cette priorité commande les choix opérationnels et les attitudes concrètes mis en œuvre par tous les acteurs de l'Association.
5. Rejetant tout préjugé et toute exclusive, les usagers sont au cœur des démarches et pratiques mises en œuvre à leur bénéfice, dans un esprit de réciprocité et avec la volonté de faire émerger et de développer leur potentiel. La règle d'or qui dicte l'attitude des intervenants se formule ainsi: non pas seulement, faire pour mais faire avec les usagers.
6. La prise en charge des publics accueillis trouve ses limites dans le libre-arbitre des personnes. Après information et pédagogie, l'objectif étant qu'il retrouve autonomie et capacité de décision, l'utilisateur reste libre de ne pas donner suite à nos propositions. Accompagner c'est aussi savoir arrêter d'accompagner.
7. L'Association « REVIVRE » s'engage à adapter sans cesse ses moyens, ses méthodes et ses pratiques à la diversité et à l'évolution des publics accompagnés. La veille sociale constitue donc une dimension importante de la vocation de l'Association.

8. Les responsables de l'Association, conscients de mobiliser sur les objectifs opérationnels des intervenants diversifiés et différents, s'engagent à veiller aux points suivants :
  - Assurer la complémentarité des acteurs, professionnels et bénévoles, dans le respect du rôle de chacun. Une charte du bénévolat définit le cadre des relations et des règles qui régissent la complémentarité et la spécificité des interventions des bénévoles et des professionnels.
  - L'Association a la volonté de contribuer au bien-être des salariés dans leur activité professionnelle. La mobilisation de leurs compétences, de leurs réflexions et de leur énergie sera obtenue en les associant directement au pilotage de l'Association. La déclinaison du projet d'établissement et des projets de services en constitue un moyen privilégié.

## II - MISSIONS

1. La mission générale de l'Association est définie à l'Article 1 des statuts ; « accompagner toute personne, à partir de 18 ans, en difficultés sociales, sans distinction de race ni de religion, dans un objectif de réinsertion sociale et professionnelle. ». Cet objectif général se décline ensuite selon la variété des publics et des parcours ainsi que selon les spécificités des prestations ou actions mises en œuvre.
2. La diversité et la souplesse des interventions n'empêchent nullement de s'inscrire dans une vision générale et dynamique des missions. Les étapes successives et articulées peuvent ainsi être résumées :
  - **Accueil de l'utilisateur** : cette étape est fondamentale et détermine la qualité du parcours de celui-ci. Effectuée dans le respect des valeurs de l'Association, elle exige des professionnels et des bénévoles un savoir-faire et une adaptabilité qui doivent être la « marque de fabrique de REVIVRE ».
  - **Diagnostic-orientation** : cette phase repose surtout sur l'efficacité des professionnels. Elle doit déboucher sur l'élaboration d'un projet individuel.
  - **Accompagnement** : l'objectif d'insertion sociale et professionnelle passe par des étapes différenciées selon le profil de l'utilisateur. La question de l'hébergement est centrale et constitue une clé d'entrée privilégiée pour cet accompagnement. Mais, d'autres aspects sont mis en œuvre : *santé, ressources, situation administrative, culture, découverte des métiers et emploi*. C'est là où le lien tissé avec l'utilisateur prend tout son sens. La mise en route de celui-ci passe par la prise de conscience et la compréhension de son parcours, sans jugement de valeur ni exclusive. L'utilisateur est alors conduit à prendre conscience de ses capacités, de son potentiel de développement, afin de le conforter dans une attitude active. Les intervenants de l'Association (professionnels et bénévoles) mettent donc au cœur de leurs pratiques, l'exigence de rendre l'utilisateur acteur de sa vie.
3. Pour l'exercice de ses missions, ambitieuses mais motivantes, l'Association « REVIVRE » ne pourra sans doute pas tout réaliser par ses propres moyens. C'est pourquoi la recherche d'un partenariat opérationnel et le travail de ses professionnels et de ses bénévoles en réseau, n'est pas accessoire mais indispensable pour mobiliser tous les moyens disponibles sur le territoire.

## III - MOYENS

Pour réaliser ses objectifs, l'Association « REVIVRE » combine plusieurs types de moyens : des structures professionnalisées, des moyens financiers et un réseau de bénévoles.

### 1 - Moyens institutionnels

Le cœur de la mission de REVIVRE repose sur les 3 CHRS :

- Un CHRS « FOYER REVIVRE »
- Un CHRS « Urgence »
- Un CHRS « Appartements »

En complément de ce noyau de base, l'Association a créé des missions et des activités nouvelles, afin de porter les dispositifs qui lui étaient confiés :

- Le SIAO par convention avec l'Etat en 2011
- Le partage de l'Accueil de Jour « La Porte Ouverte » en 2014 en partenariat avec deux associations
- Des interventions sanitaires
- Une équipe mobile pendant la campagne hivernale (de novembre à mars)

Une mention particulière doit être faite au service d'accueil des femmes victimes de de violences créée en 2009 (La Citad'elle). Ce service est un lieu d'écoute et d'accueil anonyme particulièrement apprécié.

La montée des difficultés sur l'hébergement d'urgence conduit également l'Association à mobiliser tous ces moyens afin d'y répondre : logements transitoires, service stabilisation hommes, recherche d'autres solutions externes. Mais REVIVRE ne peut répondre seule à cette situation d'urgence, qui devient de l'urgence humanitaire plus que de l'urgence sociale. C'est pourquoi, la mobilisation locale des partenaires institutionnels et associatifs s'exerce en priorité dans ce domaine. Cela a une conséquence pour l'Association : il faut veiller d'une part, à imaginer des réponses innovantes à ces besoins nouveaux mais aussi préserver un équilibre entre les différents moyens de REVIVRE.

## 2 - **Moyens financiers**

L'Association « REVIVRE » se situe dans un champ d'action sociale d'intérêt public. Il est donc légitime que les financements dépendent largement des institutions publiques. L'Etat représente le partenaire privilégié le plus susceptible de mobiliser des ressources pour la conduite des missions de l'Association. Le dialogue de gestion avec l'Etat, dans un esprit de transparence et de réciprocité, revêt un caractère essentiel.